

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conservation

Question écrite n° 86224

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'exceptionnel patrimoine des pays de l'Union européenne. Il désire connaître les programmes mis en oeuvre afin de mieux valoriser ce patrimoine.

Texte de la réponse

La Commission veut mettre en valeur les sites culturels témoignant de l'intégration, des idéaux et de l'histoire de l'Union européenne. Le continent européen est riche de sa mosaïque de langues et de cultures. Afin de contribuer au sentiment d'appartenance à l'UE, la Commission a décidé de promouvoir le label « patrimoine européen » qui est accordé à des sites dont la portée culturelle dépasse les frontières nationales. Les autorités françaises sont à l'origine de ce projet conjointement avec plusieurs États membres. Pour mémoire, des conclusions du Conseil, adoptées sous présidence française en 2008, ont conduit la Commission à proposer de faire de ce label une véritable action européenne. À ce jour, plus de 60 sites répartis dans 18 pays ont été inscrits. Les autorités françaises sont très attachées à ce que les sites déjà labellisés, puissent trouver toute leur place dans le nouveau dispositif communautaire, comme cela était déjà prévu dans la proposition initiale de la Commission. En France les quelques sites labellisés sont l'abbaye de Cluny, la maison Robert-Schuman à Scy-Chazelles, la cour d'honneur du palais des Papes à Avignon. Le programme communautaire Culture (2007-2013) dispose d'un budget de 400 Meuros consacré à des projets et des initiatives destinés à mettre à l'honneur la diversité culturelle de l'Europe et à améliorer son patrimoine culturel commun grâce au développement de la coopération transfrontalière entre les acteurs et les institutions du secteur culturel. Cet outil permet un soutien aux organisations culturelles spécialisées sur le patrimoine pour mettre en place des réseaux de professionnels, et échanger sur les bonnes pratiques et les savoirs, organiser des manifestations spécifiques liées au patrimoine. La thématique du patrimoine culturel est conséquente. Il arrive en 3e position après les projets de spectacle vivant et des projets multiculturels. Le programme de développement des professionnels du patrimoine (HEREIN) a pour enjeu de créer un réseau permanent d'informations et d'échanges entre autorités gouvernementales chargées du patrimoine. Il a notamment développé un syllabus des termes du patrimoine en ligne sur le site du Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 86224 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes **Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE86224

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8655 **Réponse publiée le :** 5 juillet 2011, page 7112